

Pays : Venezuela (Date: Décembre 2016) – Entrant le Pays

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
a) Ordonnance médicale valide <input type="checkbox"/>	Jours / Quantités/Doses	Nom : Ministerio del Poder Popular para la Salud / Dirección General del Servicio Autónomo de Contraloría Sanitaria (SACS) Adresse : Edificio Sur Centro Simón Bolívar, Floor 3, Office 324, El Silencio, Caracas Venezuela Tel.: + 58 212-408-0500 e-mail: mevegamendez@gmail.com
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/>	Stupéfiants <input checked="" type="checkbox"/>	
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/>	Substances psychotropes <input checked="" type="checkbox"/>	
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/>	Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser : _____	
e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/>	Autres informations : _____	
Autorisation de l'autorité sanitaire du pays d'origine.		

Pays : Venezuela (Date: Décembre 2016) – Quittant le Pays

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Les patients voyageant à l'étranger du Venezuela doivent fournir un rapport médical indiquant le type de médicament, le nom générique, la quantité de médicament, les indications, la pathologie, les noms et prénoms et le numéro de la carte d'identité du médecin, l'inscription au Ministerio del Poder Popular para la Salud, nom et prénom du patient, copie du passeport, adresse du lieu de résidence dans le pays, ville et pays de destination, entrée et sortie de l'aéroport. Une fois le dossier est examiné par les techniciens spécialisés, le SACS autorise le patient à voyager avec les médicaments pour son usage personnel pendant trente (30) jours et les doses quotidiennes dûment établies</p>	<p>Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Substances psychotropes <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser : _____</p> <p>Autres informations : La procédure est basée sur les listes jaunes (narcotiques) et vertes (psychotropes) de l'OICS</p>	<p>Nom : Ministerio del Poder Popular para la Salud / Dirección General del Servicio Autónomo de Contraloría Sanitaria (SACS)</p> <p>Adresse : Edificio Sur Centro Simón Bolívar, Floor 3, Office 324, El Silencio, Caracas Venezuela</p> <p>Tel.: + 58 212-408-0500</p> <p>e-mail: mevegamendez@gmail.com</p>